

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE À
LA SALLE PRINCIPALE DU CENTRE POLYVALENT, LE MERCREDI
18 DÉCEMBRE 2024 À 20h00.**

Sont présent(e)s :

M. Georges Deschênes	Maire
M. Sylvain Deschênes, conseiller :	siège n° : 1
M. Guillaume Lavoie, conseiller :	siège n° : 4
M. Meggy Lévesque Parent, conseillère :	siège n° : 5
M. Waren Soucy, conseiller :	siège n° : 6

M. Frédéric Lee, directeur général et greffier-trésorier

Sont absents :

M. Bianca Gagnon, conseillère :	siège n° : 2
M. Stéphane Deschênes, conseiller	siège n° : 3

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à 20h03, une personne assiste à la séance.

Conformément à l'article 156 du *Code municipal*, l'avis de convocation a été donné à tous les membres du conseil, au moins trois jours avant la séance. Les membres du conseil confirment avoir reçu l'avis de convocation conformément au Code Municipal du Québec.

Ordre du jour

1. **Ouverture de la séance extraordinaire**
2. **Vérification de l'avis de convocation**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025**
5. **Présentation et adoption du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2025-2026-2027**
6. **Période de questions basées uniquement sur les points à l'ordre du jour**
7. **Clôture et levée de l'assemblée**

24-12-227 2- VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

ATTENDU QUE conformément à l'article 156 du *Code municipal*, l'avis de convocation a été donné à tous les membres du conseil, au moins trois jours avant la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

QUE les élus présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation le 10 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-12-228 3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-12-229 4- PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

ATTENDU QUE l'article 954 du Code municipal prévoit que le conseil de la Municipalité doit préparer et adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier et avoir des revenus équivalents aux dépenses;

ATTENDU QUE pour l'exercice financier 2025 de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski, les revenus et les dépenses s'établissent comme suit :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL			
BUDGET 2025			
DÉPENSES	2025	2024	Variation %
Administration générale: élus-admin.	359 601,94 \$	331 057,00 \$	8,62%
Sécurité publique: police-incendie-sécurité civile	225 921,50 \$	215 198,00 \$	4,98%
Transport : voirie, déneigement et voie publique	728 584,34 \$	705 936,00 \$	3,21%
Hygiène du milieu: Aqueduc, égout, vidange et recyc.	428 170,39 \$	459 685,00 \$	-6,86%
Santé et bien-être :	9 743,86 \$	10 200,00 \$	-4,47%
Aménagement, urbanisme et développement :	136 466,49 \$	135 223,00 \$	0,92%
Loisirs et culture :	267 329,20 \$	241 390,00 \$	10,75%
Frais de financement, intérêt et provision :	311 047,33 \$	230 805,00 \$	34,77%
	2 466 865,05 \$	2 329 494,00 \$	5,90%
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL			
BUDGET 2025			
REVENUS	2025	2024	Variation %
Taxes	1 705 131,68 \$	1 651 433,00 \$	3,25%
Tenant lieu de taxes	26 765,00 \$	26 207,00 \$	2,13%
Transferts	474 317,37 \$	397 145,00 \$	19,43%
Services rendus	114 950,00 \$	80 350,00 \$	43,06%
Imposition de droits	39 600,00 \$	33 500,00 \$	18,21%
Autres	106 101,00 \$	130 522,00 \$	-18,71%
	2 466 865,05 \$	2 319 157,00 \$	6,37%

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2025 tel que présenté et qu'il soit diffusé sur l'ensemble du territoire de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-12-230 5- PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2025-2026-2027

ATTENDU QUE le Code Municipal du Québec, via l'article 953.1, stipule que le conseil d'une municipalité locale doit adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents.

ATTENDU QUE le programme triennal des immobilisations pour les années 2025-2026 et 2027 se résume comme suit :

PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027					
Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation					
Projets d'immobilisation	2025	2026	2027	Total	Mode financement
Camping		5 000,00 \$		5 000,00 \$	Subvention
Réfection des conduites (rue Principales ouest)	130 000,00 \$	2 000 000,00 \$		2 130 000,00 \$	MTQ Subv. + R.E.
Sentier National	60 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	70 000,00 \$	Subvention
Développement résidentiel	150 000,00 \$			150 000,00 \$	Reg. Emp.
Parc Fleuriault		5 000,00 \$	5 000,00 \$	10 000,00 \$	PM-150
	340 000,00 \$	2 015 000,00 \$	10 000,00 \$	2 365 000,00 \$	

Il est proposé par monsieur Sylvain Deschênes

QUE le programme triennal des immobilisations pour les années 2025-2026-2027 tel que présenté ici haut est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- PÉRIODE DE QUESTIONS BASÉES UNIQUEMENT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

24-12-231 7- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

DE lever l'assemblée il est 20h07.

Georges Deschênes
Maire

Frédéric Lee
Directeur général et secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Georges Deschênes
Maire